



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

communautés d'agglomération

Question écrite n° 8961

Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la nécessité pour une communauté d'agglomération de créer un budget annexe spécifique pour la gestion des panneaux photovoltaïques scellés dans les toitures de bâtiments industriels et commerciaux lui appartenant. En effet, lorsque la gestion concerne des bâtiments de ce type intégrant des installations photovoltaïques dont la production électrique est vendue par la suite, il est nécessaire de mettre en place deux budgets annexes spécifiques distincts et cela même lorsque l'activité électrique est secondaire. Dans le cas de la communauté d'agglomération de Lannion-Trégor par exemple, alors que le trésorier entendait gérer les deux activités avec un budget annexe M4 unique, il fait à présent face à un refus du Centre des impôts local qui souhaite un numéro NIC spécifique pour l'activité de vente d'électricité. Elle lui demande de bien vouloir préciser quelles mesures pourraient être prises pour éviter la multiplication des budgets annexes et ainsi la surcharge des trésoreries des communautés d'agglomération.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8961

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6211

Question retirée le : 16 mai 2017 (Fin de mandat)